

# Harnais et courroie de retenue – inspecteur d'équipement

~ les vérifications du harnais ~

## FORMATION EN LIGNE



**Le harnais de sécurité est la protection obligatoire considérée par le Code canadien du travail et la CNESST.**

**Le port et les vérifications sont régis par le fédéral et le provincial.**

Tout équipement pour le travail en hauteur doit être inspecté régulièrement, plus particulièrement les harnais et ses accessoires, qui eux doivent être inspectés annuellement ou périodiquement, selon l'environnement de travail, par une personne qualifiée et selon les normes et les lois provinciales et fédérales.

La présente formation est communiquée aux inspecteurs d'équipements de protection contre les chutes. Elle procure une attestation de connaissances au participant en tant que personne qualifiée pour exécuter des inspections annuelles et périodiques, selon les normes et lois qui régissent l'entretien des ceintures de travail, des harnais et des cordons d'assujettissement.

Cette formation traite de la procédure d'inspection d'équipement et non de réparation d'équipement, laissant cette spécialité et cette responsabilité aux manufacturiers d'équipements.

Au terme de cette formation, l'inspecteur d'équipement sera en mesure de délivrer un certificat attestant la conformité de l'équipement et de son fonctionnement sécuritaire.

Inclut à la formation : *(voir le contenu détaillé de la formation plus bas)*

- un volet théorique et des mises en situation ;
- un cahier à chacun des participants et un au gestionnaire comprenant toute l'information et les listes de vérifications, diffusées à la formation ainsi que les documents de références.

Cette formation est communiquée par un formateur agréé.

L'entreprise employeur du participant reçoit un certificat mentionnant favoriser le développement de ses employés dans le domaine de la santé et sécurité au travail.

# Harnais et courroie de retenue – inspecteur d'équipement

~ les vérifications du harnais ~

Plan de cours mis à jour : Mai 2024

durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 à 4 heures EN LIGNE, selon le nombre de participants</li> <li>• Donnée par le formateur agréé par visioconférence en direct</li> <li>• Pour inspecteurs, qui ont à inspecter les équipements de protection contre les chutes selon les normes et annuellement.</li> </ul>
nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 1 à 6 participants maximum.</li> </ul>
où	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se fait d'un poste de travail, dans un environnement favorisant l'apprentissage</li> </ul>
quand	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi au samedi, selon la convenance.</li> </ul>
coût	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1250 \$ / session + 125 \$ par participant.</li> </ul>
pré-requis nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aucun, mais prévoir que l'accès sur tous les chantiers de construction au Québec, l'attestation ASP Construction est requise et obligatoire.</b></li> </ul>
contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La formation est théorique et pratique, et traite des sujets suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ À titre d'information à l'inspecteur, la formation « harnais et accessoires » communiquée aux utilisateurs des équipements, pour comprendre le fonctionnement des équipements et des utilisations chez le client ;</li> <li>○ Anticiper les utilisations et les besoins du client et des utilisateurs ;</li> <li>○ Les identifications et les instructions du fabricant sur les équipements ;</li> <li>○ Fréquence des inspections annuelles et/ou périodiques ;</li> <li>○ Informer d'un bon entreposage des équipements pour prolonger la durée de vie de ces équipements ;</li> <li>○ Mettre en place une procédure rigoureuse de remplacement d'équipement défectueux ;</li> <li>○ Les références aux différentes normes CSA ;</li> <li>○ Comment nettoyer un équipement de protection contre les chutes ;</li> <li>○ Une liste complète des points obligatoires à vérifier annuellement et périodiquement, selon les normes, et comment les vérifier ;</li> <li>○ Ce que vous devez inscrire aux formulaires d'inspections et au registre pour être conforme et protéger tous les intervenants ;</li> <li>○ Le matériel pour mettre en place un calendrier, un registre d'inspection et d'inventaire des équipements de protection chez le client ou à l'interne ;</li> <li>○ La loi C-21 et les applications par la CNEEST des responsabilités des employés et des employeurs, concernant la santé et la sécurité au travail en hauteur.</li> </ul> </li> <li>• La partie pratique se fait sur des équipements de protection que vous aurez à inspecter.</li> <li>• Un test écrit de compréhension pour chaque participant.</li> </ul>
attestation de connaissances acquises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chaque participant reçoit :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une carte porte-monnaie d'attestation individuelle des connaissances acquises ;</li> <li>- le cahier de la présentation, le formulaire d'inspection d'équipement et d'inventaire d'équipement (pour le registre des inspections), et le Guide d'inspection d'équipement selon les normes.</li> </ul> </li> </ul>

# Harnais et courroie de retenue – inspecteur d'équipement

~ les vérifications du harnais ~

attestation de connaissances acquises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le gestionnaire reçoit les documents qui lui sont nécessaires aux vérifications d'équipements :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Le formulaire d'inspection d'équipement</b></li> <li>○ <b>Le formulaire d'inventaire d'équipement (pour le registre des inspections)</b></li> <li>○ <b>La procédure d'inspection d'équipements selon les normes et lois fédérales et provinciales</b></li> <li>○ <b>Le Guide d'inspection d'équipement selon les normes.</b></li> </ul> </li> <li>• <b>L'entreprise reçoit un certificat pour ses efforts à promouvoir la Santé et Sécurité au Travail auprès de ses employés.</b></li> <li>• <b>Un rappel à cette formation est recommandé aux 3 ans.</b></li> </ul>
soutien professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vous bénéficiez de notre ligne téléphonique ACCÈS-INFO gratuitement pendant toute la période de l'attestation de votre employé.</b></li> <li>• <b>Vous bénéficiez également des MISES A JOUR gratuites sur le sujet de cette formation et des conseils en gestion SST.</b></li> </ul>

Si vous désirez des informations additionnelles sur le contenu de cette formation, sur nos honoraires, ou pour vous inscrire à cette formation, SVP nous contacter au 514-754-2336.

## NOTE :

*André Rousseau - Conseillers sont des formateurs agréés de la Commission des partenaires du marché du travail et d'Emploi Québec, pour le soutien au développement de la main-d'œuvre. Une formation communiquée par un formateur agréé en Gestion de Santé et Sécurité au Travail, vous permet d'inclure les frais de cette formation à votre obligation annuelle de formation auprès de vos employés.*

*De plus, cette formation, de même que les services d'un professionnel formateur agréé, pourraient vous donner droit à un crédit d'impôt et des subventions financières du gouvernement du Québec. Ce pourrait être pour une formation, un suivi, un coaching, un mentorat ou toute autre forme d'aide directe à un ou plusieurs gestionnaires d'une entreprise pour le soutien au développement de compétences. Votre centre régional d'Emploi-Québec peut vous guider dans une telle démarche de demande d'aide financière à mes services.*

